

**COMMUNE  
DE MONTÉLIER**  
Département de la Drôme  
Canton de Valence II

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° DELIB\_2023\_52

L'an deux mil vingt-trois, le vingt novembre, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/11/2023

Présents : MM. VALLON, VARACCA, GREGOIRE, HERVIOU, JULIEN, AUBERT, GUILHOT, BRUNET, CALLEJA, DELOLY, ESTEVES, VIOSSAT, BOINOT

MMES BLANC Françoise, BLANC Christine, RACHON, RIVATON, PERROT, GLAZKOFF, ORAND, COUTURIER.

Excusés ayant donné pouvoir : MMES MAIRE (pouvoir à Mme RIVATON), PACHOUD (pouvoir à Mme BLANC Christine), NAZZI (pouvoir à M. ESTEVES), M. LAURENT (pouvoir à M. AUBERT)

Excusés : MMES TANIOS, LAURENCO

Secrétaire de séance : M. ESTEVES

**Objet : Modification du tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents**

*Domaine d'intervention : Domaine d'intervention : 4.1.1. Créations et transformations d'emplois/ 4.2.1. Créations et transformations d'emplois contractuels*

**Considérant** les besoins occasionnels aux services périscolaires notamment le CLSH du mercredi, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs non-permanents par la création des postes suivants pour une durée d'un an :

Poste	Grade	Durée journalière
Agent d'animation	Adjoint d'animation	9,67H
Agent d'animation	Adjoint d'animation	5 h

**Considérant** le tableau d'avancement de grade des agents, et la réussite au concours d'adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs-permanents par la création du poste suivant :

Poste	Grade	Durée journalière
Chargé d'accueil CNI passeport	d'adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe	26H

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les créations de postes et la modification du tableau des effectifs permanents et non permanents qui en résulte,
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Vote pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Montélier, le 22/11/2023

Le Maire,



Bernard VALLO (Orôme)

